

AIRE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ MODE D'EMPLOI



COMMENT ÇA MARCHE ?

LE COMPOSTEUR POUR LES DÉCHETS ORGANIQUES OU BAC DE DÉPÔT

C'est dans ce bac que vous devez **déposer vos bio-déchets** (Voir déchets autorisés).

À l'aide du petit râteau mis à votre disposition, étalez et mélangez ce que vous venez de verser avec la matière déjà présente en surface. Vous aidez ainsi les petites bêtes du compost à transformer vos biodéchets !

LE BAC DE DÉCHETS BRUNS BROYÉS OU BAC DE BROyat

Prenez un peu de matière brune dans ce bac et **versez-en sur vos biodéchets** afin de les recouvrir (environ la même quantité que votre apport).

COMPOSTEUR POUR LA MATURATION DU COMPOST OU BAC DE MATURATION

Surtout **ne rajoutez pas de nouveaux déchets dans ce bac !** Les déchets présents continuent leur lente dégradation tranquillement. C'est la phase de maturation du compost.

BAC
DE DÉPÔT

BAC
DE BROyat

BAC DE
MATURATION

COMPOST

Le référent de site en lien avec l'animateur de Grand Orb organisera la distribution gratuite du compost arrivé à maturité auprès de l'ensemble des utilisateurs de l'aire de compostage qui le souhaite.



DÉCHETS AUTORISÉS

✓ Épluchures
et restes
de fruits
et légumes



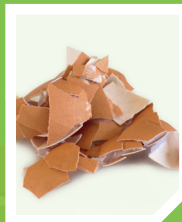
✓ Restes
de repas
d'origine
végétale



✓ Le marc
de café
et les sachets
de thé



✓ Les coquilles
d'œufs
écrasées



✓ Les feuilles
mortes
(en petite quantité)



ATTENTION, tout en petits morceaux !



DÉCHETS NON AUTORISÉS



—
Les produits
d'origine
animale



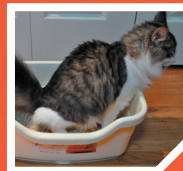
—
Les produits
laitiers



—
Les matériaux
non
dégradables
(verre, plastique...)



—
Tonte de
pelouse
en grande
quantité



—
Les déchets
non
alimentaires
(litière, mégot,
sac y compris sacs
compostables...)

**POUR PLUS D'INFOS SUR LES
TECHNIQUES DE COMPOSTAGE,**

Retrouvez le guide « Compostage
et paillage » de l'ADEME
sur www.GrandOrb.fr

**VOUS FAITES PARTIE DES PREMIERS CITOYENS
DE GRAND ORB À BÉNÉFICIER D'UNE AIRE DE
COMPOSTAGE MISE EN PLACE EN PARTENARIAT
AVEC VOTRE COMMUNE.**

Pour les personnes qui n'ont pas accès à un jardin, ou qui hésitent à composter chez elles, le compostage partagé permet de s'approprier un savoir-faire, de se donner l'occasion d'un partage gratifiant entre voisins, de produire son compost pour les plantes et les espaces verts.

Le principe ? Trier ses déchets alimentaires (épluchures, marc de café, coquilles d'œufs, sachets de thé...) pour les déposer dans un composteur situé en bas de chez soi. Une pratique facile et efficace, qui ne demande qu'un peu d'organisation au quotidien. Ensuite, ces déchets alimentaires seront complétés par des déchets secs, tels que le broyat ou encore les feuilles mortes. Puis après 6 à 9 mois, les habitants pourront récolter et utiliser ce compost pour leurs jardinières ou plantes d'intérieur.

**VOUS CONSTATEZ UN SOUCI ?
APPELZ UN DES RÉFÉRENTS DU SITE !**

Référent Grand Orb : animationgoe@grandorb.fr

VOTRE RÉFÉRENT LOCAL

Merci pour votre participation, pour votre engagement pour l'environnement et pour le soin que vous apportez à l'aire de compostage partagé !

UNE CRÉATION DE LA CHOSE VERTE.COM

